



Paris, le 1er juillet 2025

Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de Réseau des DDI

**Santé, sécurité
qualité de vie au travail
des IPCSR**

Le 30 juin 2025

Présents

Pour l'administration :

- Juliette BOSSART-TRIGNAT, DRH MI
- Christophe LANTERI, Sous-directeur à l'action Sociale et à l'Accompagnement des agents
- Tristan RIQUELME, Adjoint à la Sous-directrice ERPC
- Anne KITO VARDON, Médecin de prévention du MATTE

Autres participants :

- Représentants des ministères de l'ATE
- ISST des ministères de l'ATE
- OS représentative des DDI

Pour l'UNSA-FP :

- Franck GARRIGUES, MASA
- Olivier CLEMENCON, MATTE
- Béatrice NECAS, MATTE
- **Maxime BOURGEOIS, MI**
- Steve MAZENS, MSO

Le 30 juin 2025, la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT) du Comité Social d'Administration de Réseau des DDI (CSAR des DDI) s'est réunie sous la présidence de Mme BOSSART-TRIGNAT, Directrice des Ressources Humaines du ministère de l'Intérieur

Un point spécifique lié à la santé, à la sécurité et à la qualité de vie au travail des Inspecteurs du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière (IPCSR) était inscrit à l'ordre du jour suite à une demande des organisations syndicales.

Une présentation rapide du sujet est réalisée par Mme la Directrice des Ressources Humaines. Elle rappelle que les organisations syndicales (SANEER & SR et FO) ont fait parvenir des contributions écrites sur la santé des IPCSR dans le cadre de leurs missions et que ces organisations syndicales ont demandé à ce que la F3SCT s'empare du dossier.

La parole est ensuite donnée à Tristan RIQUELME (SD-ERPC de la DSR) pour la présentation de la position de la direction métier.

Lors de cette présentation, la DSR estime que tous les sujets présents dans les contributions SST et QVCT dont celles du **SANEER & SR** peuvent figurer dans des groupes de travail (GT) existants. M. RIQUELME veut rajouter les points dans les deux GT actuels (GT Formation continue et GT Chronométrage qui serait renommé GT Temps de travail).

Il indique également à l'assemblée que les IPCSR ne font que très rarement les 13 unités, et encore, dans des véhicules climatisés.

Maxime BOURGEOIS, secrétaire national du SANEER & SR et membre de la F3SCT au titre de l'UNSA-FP, s'étonne de la présentation faite par l'administration, car de nombreux sujets présents dans la contribution du SANEER & SR ne sont pas intégrés dans les GT actuels.

Il contredit également les propos selon lesquels les IPCSR verraient leur planning quotidien incomplet et rappelle que les véhicules climatisés ne sont qu'une partie des missions et qu'il faut aussi prendre en compte les épreuves hors circulation moto et du groupe lourd.

Le représentant du SANEER & SR rappelle l'historique de ce dossier et nos positions.

Des courriers du SANEER & SR en date du 06 juin et du 19 juin réclamant la création d'un GT sous l'égide de la direction métier et de la DRH puisqu'il y a un volet métier et un volet indemnitaire.

La FS du CSAR pourra à l'issue des travaux ou lors de points d'étape de ce GT, être informée de l'évolution puis des conclusions de ce dossier et être consultée pour les dispositions particulières à mettre en œuvre dans les DDI comme cela est le cas dans le cadre de la lutte contre les agressions d'IPCSR ou l'expérimentation du Dispositif Alerte Travailleur Isolé (DATI).

Tristan RIQUELME, répond en restant sur sa position initiale et indique que la DSR est dans l'incapacité, vu son plan de charge, d'organiser un groupe de travail de cette portée.

La Directrice des Ressources Humaines propose aux organisations syndicales qu'un balayage de tous les points des contributions soit fait et que les points non traités dans des groupes de travail de la DSR, soient l'objet d'un GT qui rassemblera tous ces sujets.

Bien que non conforme à l'idée initiale du SANEER & SR et de l'UNSA-FP, nos représentants acceptent la proposition afin d'éviter un blocage qui n'arrangerait en rien la situation des collègues sur le terrain.

Une note bilan des agressions 2024 ayant été transmise par la DSR, l'UNSA-FP reprend le dossier qui pose certaines questions.

En effet, le bilan des agressions s'il présente une légère baisse porte la mention de 47 agressions. Si toutes ont été suivies d'un dépôt de plainte, seules 6 demandes de protection fonctionnelle ont été faites. Il semble qu'il y ait une méconnaissance, par les services d'affectation dans lesquels les BER sont positionnés et la DSR, sur l'existence d'une téléprocédure de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) pour déclencher la protection fonctionnelle (<https://siaj-ng.dlpaj.minint.fr/>).

De plus, le SANEER & SR s'étonne, alors que la note agression précise une obligation de prise d'un arrêté d'interdiction de se présenter, il n'y ait que 30 arrêtés pris pour 39 candidats agresseurs.

Selon la DSR, des rappels concernant les agressions sont faits aux services et un livret va être distribué aux IPCSR.

La DSR ne veut pas se substituer aux Préfets pour les arrêtés d'interdiction par crainte de ne plus être conforme au Code de la route et ne souhaite pas non plus remplacer les services d'affectation des IPCSR pour la protection fonctionnelle.

Le SANEER & SR entend les remarques mais demande dans ce cas un meilleur accompagnement et une prise de contact avec les Préfets qui ne prendraient pas d'arrêtés.

Le SANEER & SR évoque ensuite l'expérimentation DATI (Dispositif Alerte Travailleur Isolé). À notre connaissance la commande de relance de l'expérimentation est bien arrivée dans les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône mais sans consignes particulières de test. Cette remise en route de l'expérimentation est une bonne chose mais encore faut-il qu'il y ait un objectif.

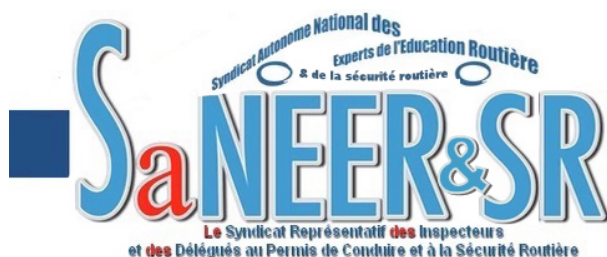
Le SANEER & SR relève que, bien que certaines évolutions constatées sur le terrain soient positives, une problématique persiste : lorsqu'une alerte est transmise à la hiérarchie, l'écoute à distance s'effectue via le téléphone de l'agent. Dès lors, si ce dernier se trouve dans une poche ou à l'intérieur du véhicule, l'écoute peut s'avérer difficile voire impossible. Le SANEER & SR propose, dans la mesure du possible, que le dispositif d'alerte soit équipé d'un système d'écoute déporté permettant de pallier cette limitation.

L'adjoint a la sous-directrice ERPC prend note de ces propositions.

Le compte-rendu complet de l'instance sera disponible dans les prochains jours sur le site de l'UNSA Fonction Publique.

Rédacteur :

Maxime BOURGEOIS



SANEER & SR
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Cedex

